

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 01107
Numéro SIREN : 542 086 350
Nom ou dénomination : KLOECKNER METALS FRANCE

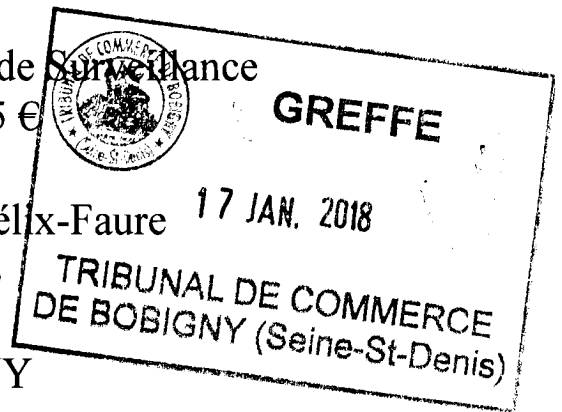
Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2018 sous le numéro de dépôt 2633

Kloeckner Metals France

2633

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 159.249.992,85 €

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS
542 086 350 RCS BOBIGNY



CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 2 JANVIER 2018

Le Conseil de Surveillance de la société Kloeckner Metals France s'est réuni le 2 janvier 2018 à 9 h 30 au siège social, sur convocation de Monsieur le Président, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour qui avait été adressé à Messieurs les Membres du Conseil de Surveillance.

Etaient présents :

- Monsieur Frank HIECKMANN, Président,
- Monsieur Moritz FISCHER

Etaient absents excusés :

- Monsieur Marcus A. KETTER, Vice-Président,
- Monsieur Wilhelm STENGEL.

Assistait également au Conseil :

- Monsieur Kaha AVALIANI, Membre du Directoire,

Le Conseil réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank HIECKMAN.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' followed by a cursive 'h' and 'w'.

1 – LECTURE ET APPROBATION DES MINUTES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 3 AOUT 2017

Le Procès-Verbal du Conseil de Surveillance du 3 août 2017 à 9h30 est lu et approuvé.

2 – DEMISSION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE SES FONCTIONS DE MEMBRE ET PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Président de séance informe le Conseil de Surveillance de la démission à effet du 31 décembre 2017 de Monsieur Karsten LORK, de son mandat de Membre et Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur Karsten LORK pour son action menée au sein du Directoire de la SA KLOECKNER METALS FRANCE.

3 – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

Sur proposition de Monsieur le Président de séance, le Conseil de Surveillance nomme à l'unanimité Monsieur Jens Michael WEGMANN Membre du Directoire de la société Kloeckner Metals France à effet de ce jour, en remplacement de Monsieur Karsten LORK, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'au 9 novembre 2020.

Monsieur Jens Michael WEGMANN a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Le Conseil de Surveillance rappelle qu'aucun Membre du Directoire ne perçoit de rémunération au titre de son mandat.

4 – ELECTION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Sur proposition de Monsieur le Président de séance, et après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance élit à l'unanimité Monsieur Jens Michael WEGMANN en qualité de Président du Directoire de la société Kloeckner Metals France à effet de ce jour, en remplacement de Monsieur Karsten LORK, pour la durée de son mandat de Membre du Directoire, soit jusqu'au 9 novembre 2020.

Monsieur Jens Michael WEGMANN remercie de la confiance qui lui est témoignée, accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare satisfaire à toutes



les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat précité.

Le Conseil de Surveillance décide de ne pas attribuer de rémunération à Monsieur Jens Michael WEGMANN au titre de son mandat de Président du Directoire.

5 – POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent Procès-Verbal qui a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.



Le Président,



Un Membre du Conseil de Surveillance,